



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SOUSCRIPTION D'ABONNEMENT

Les présentes conditions générales de vente régissent la vente en ligne d'abonnements aux parkings exploités par la société SAGS SERVICES, souscrits sur le site www.parkingmorzine.com par la société SAGS SERVICES, société par actions simplifiée au capital de 30 600 euros, dont le siège social est situé 295 Chemin des Berthilliers, 71850 Charnay-Lès-Mâcon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mâcon sous le numéro 795 172 519 (N° de TVA intracommunautaire : FR61795172519), ci-après désignée « la Société » ou « l'Exploitant ».

ARTICLE 1 – DEFINITIONS, CHAMP D'APPLICATION

◆ Définitions

« Commande » : désigne tout achat d'abonnement effectué et validé par l'Utilisateur sur le site internet www.parkingmorzine.com

« Parking » désigne le(s) parking(s) exploité(s) par la Société dans le(s)quel(s) l'utilisateur peut bénéficier d'un ou plusieurs services en ligne.

« Service » désigne les formules d'abonnement pour véhicules légers dont la commercialisation est proposée par la Société sur le Site, ainsi que leurs paiements en ligne.

« Site » désigne le site internet de vente en ligne www.parkingmorzine.com

« Utilisateur » désigne tout utilisateur du Service capable juridiquement de contracter, et – le cas échéant – ayant les pouvoirs pour engager la personne morale de droit public ou privé, qui réserve un Service sur le Site.

◆ Champ d'application

Les Conditions Générales de Vente régissent exclusivement les contrats de vente en ligne des services de la société SAGS SERVICES aux acheteurs ayant la qualité de consommateurs et prévalent sur tout autre document ou condition d'achat.

L'Utilisateur, préalablement à la commande du service, déclare que l'acquisition d'un abonnement est réservée à son utilisation personnelle, ses droits seraient remis en cause au cas où les services acquis par la boutique électronique auraient un rapport avec son activité professionnelle.

Les Conditions Générales de Vente sont mises à la disposition des Utilisateurs sur le site du vendeur où elles sont directement consultables. Elles sont opposables à l'Utilisateur qui reconnaît avoir, préalablement à la passation de la commande, pris connaissance de l'ensemble des informations et des CGV.

La Commande de Service est réservée aux Utilisateurs ayant pris connaissance dans leur intégralité des présentes Conditions Générales de Vente, et les ayant acceptées en cochant la case correspondante. Sans cette acceptation, la poursuite de la Commande et de l'achat est techniquement impossible.

En conséquence, la finalisation du processus de Commande sur le Site vaut acceptation expresse de l'Utilisateur des présentes Conditions Générales de Vente.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SOUSCRIPTION D'ABONNEMENT

Les présentes Conditions Générales de Vente peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par la Société. En cas de modification, les Conditions Générales de Vente applicables sont celles en vigueur à la date de la Commande.

ARTICLE 2 - DESCRIPTION DU SERVICE

Conformément aux articles L111-1 et L111-2 du Code de la consommation, toutes les caractéristiques particulières des Services disponibles sont présentées sur le Site afin de permettre à l'Utilisateur de connaître, avant validation de la Commande, les informations essentielles du Service qu'il souhaite acheter.

Les offres de Services disponibles sur le Site ne sont valables que dans la limite des stocks disponibles sur les Parkings commercialisant ces Services et pour les durées maximum présentées sur le Site.

Les Services disponibles sur le Site sont la vente en ligne d'abonnement aux parkings exploités par l'Exploitant à Morzine.

L'Exploitant met à la disposition de l'Abonné un droit de stationnement dans le parking ou sur la voirie selon la mention portée sur le contrat d'abonnement. Seul un usage personnel de l'abonnement sera permis. Celui-ci sera justifié par la présentation de la/des carte(s) grise(s) du/des véhicule(s) de l'Abonné.

L'abonnement de stationnement dans un parking ou sur voirie vaut pour un véhicule déterminé, un parking précis et une et une durée définie dans la limite du nombre d'abonnements disponibles à la vente au moment de la demande.

ARTICLE 3 – PRISE DE COMMANDE

◆ « Espace personnel »

Le service de location de places de stationnement est commercialisé uniquement sur le site <http://www.parkingmorzine.com> et n'est accessible qu'aux personnes titulaires d'une adresse e-mail, celle-ci devant être obligatoirement fournie lors de la création du « compte client ».

Lors de la création de son « compte client » l'Utilisateur doit choisir un identifiant, un mot de passe et fournir des informations sincères et véritables le concernant (nom, prénom, adresse, immatriculation du véhicule, numéro de téléphone ...). Il appartient à l'Utilisateur de ne pas divulguer son mot de passe ainsi que son identifiant qui constituent des données personnelles et confidentielles.

L'Exploitant se réserve la possibilité d'annuler une Commande suite notamment, à des cas de force majeure telle qu'elle est définie à l'article 7, ou des problèmes indépendants de sa volonté. Il en informera l'Utilisateur dans les plus brefs délais.

◆ Passation de la Commande

À tout moment et jusqu'à confirmation de la Commande, l'Utilisateur peut changer d'avis et choisir de mettre un terme au processus de souscription.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SOUSCRIPTION D'ABONNEMENT

L'Utilisateur aura la possibilité de vérifier le détail de sa Commande et son prix total et, le cas échéant, de la corriger ou la modifier avant de confirmer définitivement sa Commande pour exprimer son acceptation.

La Société ne pourra être tenue responsable d'erreurs de saisie par l'Utilisateur. Une fois le Service souhaité ajouté dans le panier, l'Utilisateur confirme sa commande en complétant l'ensemble des informations demandées, en déclarant accepter sans réserve l'intégralité des Conditions Générales de Vente et en la validant par le paiement.

Une fois la Commande validée, celle-ci ne pourra plus être modifiée.

◆ Signature électronique

Les commandes passées engagent l'Utilisateur dès qu'elles sont validées en appuyant sur le bouton « VALIDER VOTRE ACHAT » présent sur le bon de commande.

La validation du bouton « VALIDER VOTRE ACHAT » constitue une signature électronique. Cette signature électronique a entre les parties la même valeur qu'une signature manuscrite.

◆ Confirmation de la Commande

La conclusion du contrat n'interviendra qu'au moment de la confirmation de la Commande par la Société. L'Utilisateur recevra un e-mail de confirmation de sa commande avec un récapitulatif des données qu'il a saisies, un contrat d'abonnement et les présentes CGV.

La Société se réserve la possibilité de ne pas confirmer une Commande pour quelque raison que ce soit, tenant notamment soit à un problème de disponibilité du Parking sélectionné, soit à un problème concernant la Commande reçue (informations erronées, irrégularité du paiement...).

Le service commandé n'est valable que pour la période ou la durée mentionnée sur le Contrat. L'Abonné ne peut céder, en tout ou partie, les droits et obligations résultant pour lui de sa commande.

◆ Prise d'effet et durée du contrat

Le Contrat est conclu pour une durée déterminée mentionnée sur le contrat d'abonnement qui débutera à compter de la date de prise d'effet du Contrat, également indiquée sur le contrat d'abonnement.

La mise à disposition effective du service, soit la remise de la carte d'accès permettant d'utiliser le service dans les conditions définies au Contrat, interviendra au plus tard à la date de prise d'effet du Contrat, sauf dans le cas où l'Utilisateur souscrirait un abonnement valable pour une période dont le début est antérieur à la date de souscription. L'absence de récupération par l'Abonné de sa carte d'accès, néanmoins mise à sa disposition, est sans incidence sur la date de prise d'effet du Contrat.

Le Contrat sera renouvelé tacitement à l'issue de la période indiquée sur le contrat d'abonnement. Toutefois, la durée de renouvellement du contrat ne pourra pas être postérieure à la date de la fin de la saison d'hiver en cours.

◆ Carte d'accès au parking



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SOUSCRIPTION D'ABONNEMENT

L'Utilisateur se verra attribuer une carte d'accès pour chaque abonnement souscrit. La carte d'accès permet d'accéder au parking et de stationner un seul véhicule sur une place.

Sur décision de la collectivité, une caution pourra être demandée en contrepartie de la délivrance de la carte d'accès. Le cas échéant, l'Utilisateur en sera informé lors de la souscription de l'abonnement.

La carte d'accès devra être récupérée par l'Utilisateur lors de la permanence ouverte avant le début de la saison ; la date et le lieu de la permanence étant communiqués à l'Utilisateur lors de la souscription de l'abonnement. L'Utilisateur devra se rendre à la permanence pendant les horaires d'ouverture et présenter le contrat ainsi que sa pièce d'identité afin de se voir remettre sa carte d'accès.

En cas de perte ou de vol de la carte d'accès, l'Utilisateur s'engage à en informer l'Exploitant dans les meilleurs délais à l'accueil du parking si du personnel est présent ou par e-mail à morzine@sags.fr. La perte ou la dégradation de la carte d'accès par l'Utilisateur ou du fait de sa mauvaise conservation par ce dernier n'exonère pas l'Utilisateur du paiement du prix de l'abonnement et le cas échéant, de l'acquittement du tarif public horaire en vigueur affiché dans le parking.

En cas de perte ou de vol, ou de dégradation de la carte d'accès, dûment signalé par l'Utilisateur, celui-ci se verra remettre, sur parc, une carte d'accès de remplacement, dont le coût sera à sa charge ; le coût de la carte de remplacement étant défini par arrêté municipal.

ARTICLE 4 – TARIFS

Le prix des abonnements est variable en fonction notamment du tarif de l'abonnement sélectionné, lequel est amené à évoluer régulièrement du fait de la politique tarifaire pratiquée dans le parking concerné, qui s'inscrit, notamment, dans le cadre des relations avec les cocontractants de l'Exploitant (collectivités territoriales, etc.).

Le prix de l'abonnement est calculé par application du tarif en vigueur au jour de la souscription de l'abonnement, en considération du type d'abonnement choisi, du parking, du nombre d'accès et des modalités de paiement. Le prix applicable à l'abonnement souscrit par l'Abonné est mentionné au sein du Contrat d'abonnement.

Tous les prix sont indiqués en euros et s'entendent toutes taxes comprises. Ils sont susceptibles de fluctuations et peuvent être réactualisés à tout moment étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux commandes préalablement acceptées.

Les montants exprimés éventuellement dans d'autres monnaies ne sont fournis qu'à titre purement indicatif.

ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement de la totalité du prix est dû dès la commande et uniquement par carte bancaire tel que proposé sur le Site par le biais d'un système de paiement sécurisé. L'Utilisateur garantit à l'Exploitant qu'il dispose des autorisations éventuelles nécessaires pour utiliser ce mode de paiement.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SOUSCRIPTION D'ABONNEMENT

Toute commande est réglée au comptant et débitée dès son acceptation.

Le paiement figurera sur le relevé bancaire du client sous l'intitulé « PARK 1800 NET ». Il est fortement conseillé de le noter afin d'éviter toute opposition injustifiée qui entraînerait des frais au client.

◆ Preuve des transactions

Les données enregistrées par Paybox System pour le compte de l'Exploitant constituent la preuve de l'ensemble des transactions commerciales passées entre l'Exploitant et ses clients.

Les données enregistrées par le système de paiement utilisé et choisi par le client (établissement bancaire ou autre) constituent la preuve de l'ensemble des transactions financières passées par l'Exploitant, ses clients et ledit établissement (ou autre organisme).

L'archivage des bons de commande et des factures est effectué sur un support fiable et durable constituant une copie fidèle et pouvant être produit à titre de preuve.

ARTICLE 6 – CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE

◆ Conditions de stationnement

L'Utilisateur stationnera dans le respect des conditions définies dans son contrat, lequel précise les jours et plages horaires de son abonnement, le niveau et/ou la place attribué le cas échéant. En cas d'abonnement ne donnant pas lieu à l'octroi d'un emplacement déterminé, l'Utilisateur peut utiliser toute place vacante à l'exception de celles qui sont réservées et désignées comme telles par l'Exploitant ou par le règlement intérieur du parking.

En cas de stationnement de l'Utilisateur en dehors des jours et plages horaires définis par le type d'abonnement souscrit, ou encore en cas de stationnement de l'Utilisateur en dehors de la zone ou de la place déterminée par le contrat d'abonnement, l'Utilisateur se verra appliquer le tarif public horaire en vigueur tel que mentionné par voie d'affichage dans le parking concerné.

L'Utilisateur ayant oublié sa carte d'accès et ayant pris un ticket d'entrée, se voit dans l'obligation de régler le montant du stationnement correspondant au tarif public horaire en vigueur dans le parking.

L'Utilisateur s'engage à respecter et à faire respecter, par tous tiers auquel il confie son véhicule et/ou sa carte d'accès, ou auquel il fait bénéficier de tout autre service, les règles du Code de la route, la signalisation, le règlement intérieur affiché dans le parking, ainsi que toutes les indications qui lui seront données par l'Exploitant.

◆ Responsabilités de l'Utilisateur

En aucun cas la prestation de l'Exploitant ne constitue une prestation de gardiennage ou de surveillance du véhicule. Le droit conféré par le contrat d'abonnement correspond à un droit de stationnement et non à un droit de garde de dépôt du véhicule. L'Utilisateur doit faire son affaire de la souscription d'une assurance afférente aux risques liés à la conduite et au stationnement de son véhicule dans un parking.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SOUSCRIPTION D'ABONNEMENT

L'Utilisateur s'engage ainsi à faire assurer et à maintenir assuré tout véhicule qu'il stationne dans le parking sans que l'Exploitant soit tenu à une quelconque obligation de vérification à quelque moment. L'Utilisateur ne doit commettre aucun abus de jouissance susceptible de nuire à la bonne tenue du parking et aux équipements qui s'y trouvent, ni engager la responsabilité de l'Exploitant vis-à-vis des autres occupants du parking et du voisinage.

Ces obligations constituent des obligations essentielles du Contrat. L'Utilisateur est responsable de tous les accidents, dégâts, négligences et dommages qu'il pourra causer ou qui seront causés par ses ayants droit ou toute personne à laquelle il confie son véhicule, sa carte d'accès ou à laquelle il fait bénéficier de tout autre service, aux personnes circulant dans le parking, à leurs biens, aux véhicules stationnés ou aux installations du parking. Tout dommage ainsi causé par l'Utilisateur sera considéré comme un manquement de l'Utilisateur à ses obligations au titre du contrat, et pourra entraîner la résiliation anticipée du contrat aux torts de l'Utilisateur dans les conditions définies à l'article 10.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITE

◆ Photographies

Les photos sur le site internet ont pour but d'illustrer une page et ne sont en rien contractuelles. L'erreur lors de leur traitement ou le mauvais emploi d'une photo ne saurait en aucun cas ouvrir droit à réclamation et la responsabilité de la société SAGS SERVICES ne pourra être engagée de ce fait.

◆ Force majeure

Conformément à l'article L.221-15 du Code de la consommation la responsabilité de l'Exploitant ne saurait être engagée dans les cas où l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat serait imputable soit au fait du consommateur, soit au fait insurmontable et imprévisible d'un tiers au contrat, soit à la force majeure.

Sont considérés comme cas de force majeure, en plus de ceux habituellement retenus par la jurisprudence et les tribunaux français les grèves totales ou partielles, internes ou externes à l'entreprises, le blocage des moyens de transport ou d'approvisionnement pour n'importe quelle raison que ce soit, les restrictions gouvernementales ou légales, les pannes d'ordinateur, le blocage des télécommunications y compris des réseaux et surtout internet.

La survenance d'un cas de force majeure suspendra, dans un premier temps, de plein droit, l'exécution de la commande. Si au-delà d'une période de trois mois, nous constatons la persistance du cas de force majeure, la commande sera annulée, sauf accord contraire entre les deux parties.

◆ Non renonciation

Le fait pour la société SAGS SERVICES de ne pas se prévaloir d'un manquement par le client à l'une quelconque de ses obligations ne pourrait être interprété comme une renonciation à l'obligation concernée et à se prévaloir de ce manquement ultérieurement.

ARTICLE 8 – ANNULATION



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SOUSCRIPTION D'ABONNEMENT

Toute Commande validée et payée est non modifiable et non remboursable, hormis cas de mise en œuvre du droit de rétractation.

ARTICLE 9 – RETRACTATION

La souscription par internet d'un abonnement de stationnement à un parking constitue la fourniture d'une prestation de service à distance. Conformément aux articles L 221-18 et L 221-19 du Code de la consommation, l'Utilisateur dispose d'un délai de quatorze (14) jours, à compter du lendemain du jour de la validation de sa Commande, pour exercer son droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité. Ces dispositions sont applicables uniquement aux personnes physiques non professionnelles qui peuvent être qualifiées de consommateurs au sens de l'article liminaire du Code de la consommation.

Le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

◆ **Exercice du droit de rétractation**

Pour exercer le droit de rétractation, l'Utilisateur doit adresser une demande à morzine@sags.fr.

Pour exercer le droit de rétractation, l'Utilisateur peut aussi notifier sa décision de rétractation du contrat à la Société au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté adressée par courrier avec accusé de réception à SAGS SERVICES – 295 Chemin des Berthilliers – 71850 CHARNAY-LES-MACON. Il peut aussi utiliser le formulaire type de rétractation disponible [ici](#) mais ce n'est pas obligatoire. Dans tous les cas, le document de rétractation doit comporter à minima, les nom et prénom du client ainsi que son numéro de commande.

◆ **Effets de rétractation**

Si l'Utilisateur exerce son droit de rétractation dans les conditions mentionnées ci-dessus, l'Exploitant lui remboursera, les sommes qu'il aura versées, au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle l'Exploitant a été informé de la décision de rétractation. La société procédera au remboursement par virement bancaire.

Lorsque l'Utilisateur sélectionne des dates d'exécution de la prestation de services avant la fin du délai de rétractation, l'acceptation des présentes CGV lors de sa réservation vaut demande expresse au sens de l'article L 221-25 du Code de la consommation. En cas de rétractation, il devra régler un montant proportionnel au service qui lui a déjà été fourni au moment où il a informé l'Exploitant de sa rétractation du contrat, par rapport à l'ensemble des prestations prévues par le contrat.

Conformément aux dispositions de l'article L.221-28 du Code de la Consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé par le consommateur si le service lui a été intégralement fourni avant la fin du délai de rétractation. S'agissant d'un service de réservation de place de stationnement, celui-ci est consommé quand bien même le client ne se présente pas.

ARTICLE 10 – RESILIATION

◆ Résiliation à l'initiative de l'Abonné sans motif légitime

Tout abonnement est souscrit pour une période déterminée dans le Contrat et ne peut être résilié sans motif légitime au cours de cette période.

◆ Résiliation à l'initiative de l'Abonné pour motifs légitimes

L'Abonné ou, en cas de décès, ses ayants droit, pourront résilier, à tout moment un contrat dans les cas suivants : vol du véhicule (envoi du procès-verbal de dépôt de plainte), mutation professionnelle (envoi d'une attestation émanant de l'employeur), décès de l'Abonné (envoi du certificat de décès). Tout autre motif de résiliation sera soumis à la libre appréciation de l'Exploitant.

La demande de résiliation doit être effectuée par lettre recommandée avec avis de réception et être accompagnée des pièces justificatives requises selon l'évènement en cause. La résiliation prendra effet le dernier jour du mois, durant lequel est survenu l'évènement en cause, sous réserve qu'il n'y ait plus, à cette date, le véhicule stationné dans le parking.

Le prix qui aura été perçu au titre de la période d'abonnement postérieure à la date de prise d'effet de la résiliation sera intégralement remboursé à l'Abonné ou à ses ayants droit.

◆ Résiliation à l'initiative de l'Exploitant

En cas de manquement par l'Abonné à l'une de ses obligations contractuelles, hormis en cas de force majeure, l'Exploitant pourra bloquer l'accès au parking de l'Abonné et résilier de plein droit le Contrat en cours après l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de sept (7) jours à compter de sa réception.

ARTICLE 11 – RECLAMATION ET REGLEMENT DES LITIGES

◆ Réclamations

Toutes questions, demandes d'informations ou réclamations éventuelles doivent être adressées à la Société par email à reclamations@sags.fr ou par courrier adressé à SAGS SERVICES, 295 chemin des Berthilliers 71850 CHARNAY LES MACON.

Après avoir transmis sa réclamation à la Société et à défaut de réponse satisfaisante, le consommateur peut, conformément à l'article L.612-1 du Code la consommation, recourir à une procédure de médiation conventionnelle et ainsi saisir gratuitement le médiateur de la consommation dont relève la Société à savoir l'Association des Médiateur Européens (AME CONSO) dans un délai d'un an à compter de la réclamation écrite adressée à la Société. La saisine du médiateur de la consommation devra s'effectuer :

- soit en complétant le formulaire prévu à cet effet sur le site internet de l'AME CONSO : www.mediationconso-ame.com ;
- soit par courrier adressé à l'AME CONSO, 11 Place Dauphine – 75001 PARIS. »



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

SOUSCRIPTION D'ABONNEMENT

Si la contestation porte sur les opérations de paiement, l'établissement bancaire ou le tiers chargé du système de paiement pourront être consultés.

◆ Règlement des litiges

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français. En cas de litige concernant la formation ou l'exécution du contrat, les parties conviennent de rechercher une solution à l'amiable. En cas d'impossibilité de se concilier, les parties s'adresseront à la juridiction compétente du ressort du siège de la Société à savoir, le tribunal de Mâcon.

ARTICLE 12 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les données personnelles de l'Utilisateur feront l'objet d'un traitement informatique par l'Exploitant, nécessaires à la fourniture d'informations précontractuelles, au traitement des souscriptions, à la fourniture des services, à la gestion des contrats et à tous services associés (identité, adresse électronique, domiciliation, numéro de téléphone, plaque d'immatriculation, etc.). L'Utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données le concernant et d'un droit de limitation ou d'opposition au traitement de ses données.

Ces droits peuvent être exercés auprès du responsable de traitement qui est la société SAGS SERVICES - 295 Chemin des Berthilliers – 71850 CHARNAY LES MACON. Vous pouvez contacter le responsable de traitement par courrier envoyé au siège social de la société SAGS SERVICES, ou par e-mail à l'adresse suivante : donnees@sags.fr. Toute demande devra être accompagnée d'une photocopie d'une pièce d'identité à jour.

S'il considère que ses droits n'ont pas été respectés, l'Utilisateur dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL).

Pour plus d'information, l'Utilisateur peut consulter la politique de confidentialité du Site.

ARTICLE 13 – REGLES APPLICABLES

L'Utilisateur se doit de respecter les conditions de la présente convention, le Règlement Intérieur des Parkings affichés sur place, la signalisation des Parkings et plus généralement les règles du Code de la route ainsi que les instructions données par le personnel d'exploitation des Parkings.

ARTICLE 14 – DISPOSITIONS FINALES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises à la loi française.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales de Vente étaient tenues pour non valide ou déclarées comme telle en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, cette disposition serait réputée non écrite, sans que cela n'affecte la validité des autres dispositions.